Crédit d'impôt, la nouvelle donne

L'inscription des dispositifs de crédits d'impôt dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, devrait permettre à la France de redevenir attractive.

C'est un choix politique majeur. Pour la première fois, le gouvernement français sort le cinéma et l'audiovisuel du giron de la culture pour les positionner comme des industries aux enjeux économiques dignes d'être inscrits dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, qui a été présenté par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le 6 novembre.

Sur ce plan, le chapitre intitulé "Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays" est on ne peut plus clair. Il fixe les intentions du gouvernement en matière de réforme des crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international, en choisissant comme titre : "Renforcer l'attractivité du territoire en matière de tournages de films et de productions audiovisuelles".

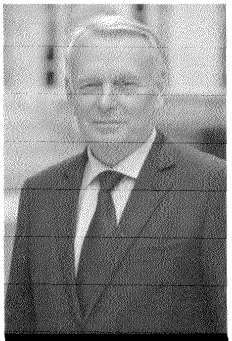

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

En préambule est soulignée "l'excellence des filières françaises dans l'industrie audiovisuelle et du cinéma" reconnue internationalement et "par les studios américains", grâce notamment *"aux filières de formation aux métiers concernés (en particulier animation, effets spéciaux, postproduction)"*.

"Il faut consolider cette avance", précise le dossier du Premier ministre, qui poursuit : *"Dans un contexte de concurrence internationale forte, la localisation en France des tournages, notamment de sociétés étrangères, sera encouragée, pour générer de l'activité et des emplois. Les dispositifs de crédits d'impôt [crédit d'impôt cinéma et audiovisuel - CICA, crédit d'impôt cinéma international - CII] seront ainsi prolongés et adaptés pour renforcer l'attractivité du territoire national et stimuler les filières techniques concernées."* Après deux années d'attentisme complet, le chemin conduisant à l'amélioration de la performance de ces dispositifs, appelée par l'ensemble des professionnels concernés, semble donc réellement ouvert.

Sur le plan de la concrétisation des intentions, *"les choses évoluent bien, avec une très bonne compréhension des enjeux de la part des ministres concernés [Premier ministre, Finances, Redressement productif, Culture]"*, confirment des parties prenantes du dossier.

Côté calendrier, dans le cadre de la mise en place du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le gouvernement envisage l'examen des dossiers CICA et CII début 2013. Pour le moment, un accord de principe du ministre du Budget sur une augmentation du plafond des dépenses éligibles du CICA – la somme de 4 M€ est avancée – est évoqué. Pour le CII, le doublement du plafond (à 8 M€), son calage à 10 M€, voire un déplafonnement complet, figurent parmi les évolutions possibles. Elles s'accompagnent d'un élargissement de l'assiette. Un dossier à suivre de près. ***F.B.***